



# CONCOURS D'ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF

SESSION 2022

JEUDI 6 OCTOBRE 2022

REDACTION D'UN RAPPORT

à partir des éléments d'un dossier dans la spécialité, assorti de propositions opérationnelles, portant sur une situation en relation avec les missions exercées par les membres du cadre d'emplois et notamment sur la déontologie de la profession.

Durée : 3 heures

Coefficient : 1

**Spécialité : CONSEILLER EN ECONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE**

## A LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni le nom de collectivité fictive non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe, ni symboles, encadrements de textes, rédaction dans la marge, ni copies ou suites de copies découpées, déchirées, scotchées ou collées, ni des lignes tracées pour faciliter la rédaction....
- Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury
- Les feuilles de brouillon (de couleur) ne seront en aucun cas prises en compte.

## Le dossier qui suit comprend 23 pages

Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend le nombre de pages indiqué.

S'il est incomplet, en avertir le surveillant.

La première partie, informative, est notée sur 10 points, et la seconde partie proposant des solutions opérationnelles sur 10 points.

## Sujet :

Conseiller(ère) en économie sociale et familiale, vous intervenez au sein d'un conseil départemental au service de *l'aide sociale*.

En vous appuyant sur les documents mis à votre disposition, votre DGA vous demande, pour effectuer une présentation lors d'un séminaire réunissant les élus, de rédiger un rapport sur les caractéristiques, les constantes, les paramètres et les conséquences de la pauvreté en France.

Dans un second temps, il souhaite aussi présenter ce que pourrait être une ISIC. À cet effet, et à titre d'exemple, il vous demande de formuler un ensemble de propositions opérationnelles dans le cadre de l'élaboration d'une ISIC sur l'estime de soi.

### Vous disposez des documents suivants :

- **Document 1 (pages 3 à 4) : Définitions** (LST Pauvreté, de quoi parle t'on).
- **Document 2 (page 5 à 8) : Données chiffrées** (INSEE L'essentiel sur la pauvreté).
- **Document 3 (page 9 à 10) : Ceux qui échappent aux statistiques** (Centre d'observation de la société (COMPASS)).
- **Document 4 (page 11) : Les dépenses contraintes** - (Website : La finance pour tous)
- **Document 5 (pages 12 à 15) : Conséquences de la pauvreté** - Comité régional de coordination et observation sociale et médico-sociale (Basse-Normandie)
- **Document 6 (pages 16 à 18) : Le travail social confronté aux nouveaux visages de la pauvreté et de l'exclusion** Synthèse du rapport du groupe de travail du CSTS sur « Le travail social face à la grande pauvreté et à l'exclusion »
- **Document 7 (pages 19 à 22) : Définir et mesurer les discriminations** (Note de l'Observatoire n° 7, mai 2022)
- **Document 8 (pages 23) : ISIC**

# **DOCUMENT 1**

## **Définitions**

Un individu (ou un ménage) est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. En France et en Europe, le seuil est le plus souvent fixé à 60 % du niveau de vie médian.

L'Insee, comme Eurostat et les autres pays européens, mesure en effet la pauvreté monétaire de manière relative alors que d'autres pays (comme les États-Unis ou le Canada) ont une approche absolue.

Dans l'approche en termes relatifs, le seuil de pauvreté est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. Eurostat et les pays européens utilisent en général un seuil à 60 % de la médiane des niveaux de vie. La France privilégie également ce seuil, mais publie des taux de pauvreté selon d'autres seuils (40 %, 50 % ou 70 %), conformément aux recommandations du rapport du Cnis sur la mesure des inégalités.

**Institut national de la statistique et des Etudes économiques**

### **1 - Les définitions de la Pauvreté selon le PNUD et la Banque Mondiale**

Pour la Banque Mondiale et le PNUD la pauvreté résulte « d'un manque d'(accès aux) actifs, d'une croissance économique insuffisante ou inappropriée, et d'une mauvaise gouvernance. »

La Banque Mondiale et le PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement) restent les deux institutions phares dans la lutte contre la pauvreté. Les deux organisations s'accordent sur les causes de la pauvreté mais ont cependant des divergences quant à la définition de celle-ci et de sa quantification.

Le PNUD définit spécifiquement trois notions :

La pauvreté extrême ou pauvreté absolue : une personne vit en condition d'extrême pauvreté si elle ne dispose pas des revenus nécessaires pour satisfaire ses besoins alimentaires essentiels définis sur la base de besoins caloriques minimaux (1800 calories par jour et par personne (OMS))

La pauvreté générale ou pauvreté relative : une personne vit en condition de pauvreté générale si elle ne dispose pas des revenus suffisants pour satisfaire ses besoins essentiels non alimentaires : habillement, énergie, logement, ainsi que des biens alimentaires.

La pauvreté humaine : est considérée comme l'absence des capacités humaines de base : analphabétisme, malnutrition, longévité réduite, mauvaise santé maternelle, maladie pouvant être évitée.

Le PNUD ne définit pas officiellement la pauvreté monétaire, mais l'évoque. C'est la pauvreté humaine qui est mise au cœur de l'analyse et celle-ci est liée à la notion de développement humain inspiré des travaux d'Amartya Sen (Prix Nobel d'Economie - 1998) : le développement humain représente l'élargissement des possibilités et des choix offerts aux individus.

Ainsi le PNUD privilégie une approche multidimensionnelle où la pauvreté humaine est définie comme étant « la négation des opportunités et des perspectives fondamentales sur lesquelles repose tout développement humain : vivre une vie longue, saine, constructive, et jouir d'un niveau de vie décent, ainsi que de la liberté, de la dignité, du respect de soi-même et d'autrui. » (Rapport sur le développement humain PNUD-Algérie 2006, p.17).

Quant à l'approche utilisée par la Banque Mondiale, il s'agit d'une approche monétaire de la pauvreté. Son raisonnement consiste à identifier deux sortes de pauvreté : la pauvreté absolue et la pauvreté relative qui ont été précédemment définies.

La Banque Mondiale reconnaît les différentes facettes de la pauvreté : sa dimension multiple n'est ainsi pas négligée. Elle explique que l'étude des domaines comme la santé, l'éducation, la vulnérabilité, le manque de pouvoir et le manque de parole sont particulièrement nécessaires pour appréhender la pauvreté dans toute sa complexité.

L'approche monétaire de la Banque Mondiale consiste à « se baser sur un critère de revenu ou de consommation, puis combiner différents domaines qui se renforcent ou s'aggravent pour diminuer ou bien pour accroître le niveau d'indigence des populations pauvres.

**BSI Economics (Brainstorming Initiative in Economics) est un think tank de réflexion sur l'économie et la finance.**

### *Distinguer clairement pauvreté, précarité et misère ou grande pauvreté*

La confusion qu'on entretient entre ces termes est particulièrement dangereuse. Il convient de savoir clairement de quoi on parle.

La pauvreté peut être une valeur : dans la plupart des grandes religions, mais aussi dans les lieux de réflexion et de pensée humanistes, c'est une valeur recherchée pour ouvrir les chemins de la sagesse, de la paix, du bonheur...

La précarité est une fragilité ou une mise en danger, mais qui ne menace pas gravement la dignité ou l'avenir de la personne. Elle peut être résolue, dans des échéances convenables, par la personne elle-même ou par ses solidarités immédiates. Dans ces solidarités, on peut inscrire l'aide sociale et la sécurité sociale. La précarité peut être la conséquence d'une perte d'emploi, d'une maladie, d'un accident, ...

La misère ou la grande pauvreté est d'un tout autre ordre. Charles Péguy distingue la misère de la pauvreté dans le fait que, pour demain, le vrai nécessaire, du pain et du livre, les droits fondamentaux, soient garantis ou non. Et le premier devoir social est d'arracher les hommes à la misère. Ou bien de garantir pour tous, les droits fondamentaux.

Joseph Wresinski propose une définition qui sera reprise par l'ONU : « *La précarité est l'absence d'une ou plusieurs sécurités, notamment celle de l'emploi, permettant aux personnes et familles d'assumer leurs obligations professionnelles, familiales et sociales, et de jouir de leurs droits fondamentaux. L'insécurité qui en résulte peut-être plus ou moins étendue et avoir des conséquences plus ou moins graves et définitives. Elle conduit à la grande pauvreté quand elle affecte plusieurs domaines de l'existence, qu'elle devient persistante, qu'elle compromet les chances de réassumer ses responsabilités et de reconquérir ses droits par soi-même, dans un avenir prévisible.* ».

**LST Pauvreté, de quoi parle t'on**

## DOCUMENT 2

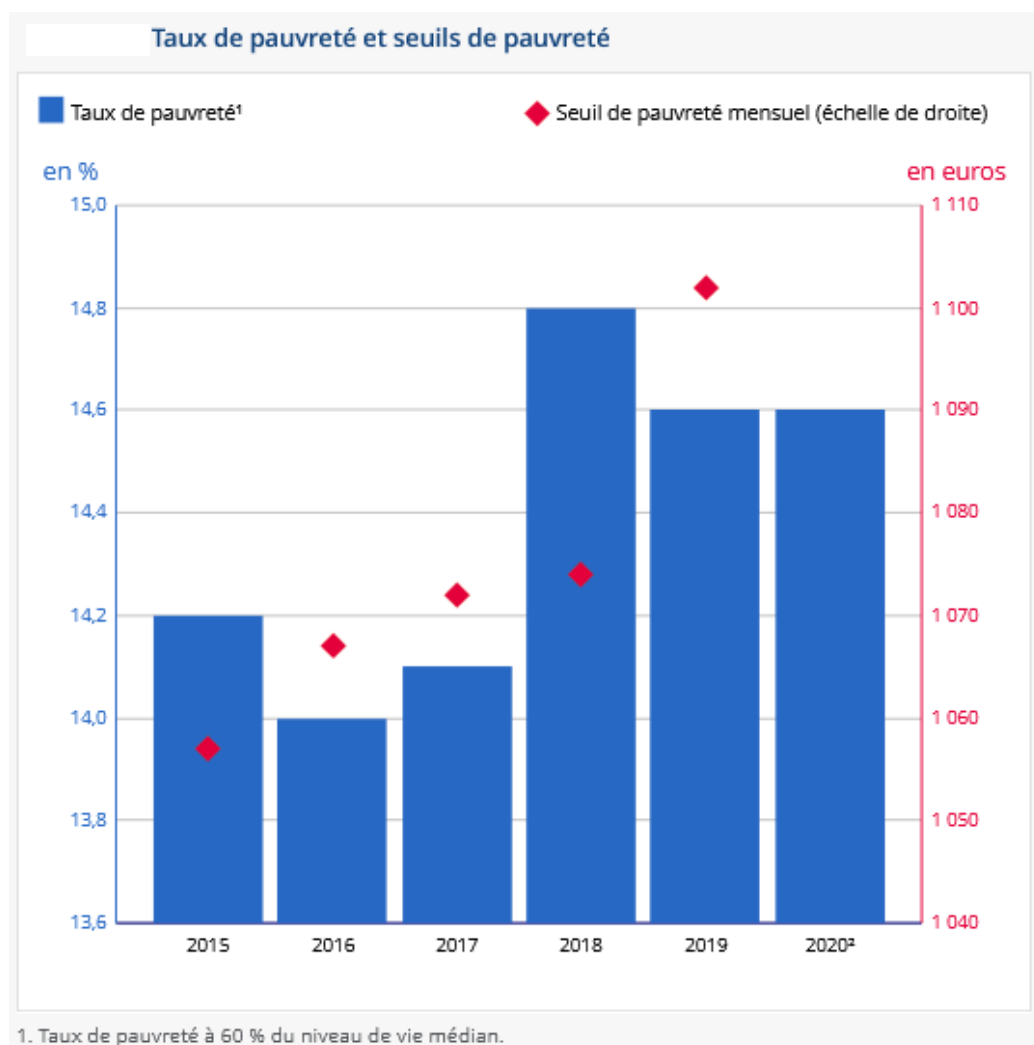
### Données chiffrées

En 2019, en France métropolitaine, 9,2 millions de personnes vivent sous le seuil de pauvreté monétaire. Le taux de pauvreté est ainsi de 14,6 %. Cet indicateur n'inclut pas les personnes pauvres vivant en communauté ou dans les DOM, qui conduiraient à rehausser le nombre de personnes pauvres à 10,1 millions en 2018.

Le seuil de pauvreté est fixé par convention à 60 % du niveau de vie médian de la population. Il correspond à un revenu disponible de 1 102 euros par mois pour une personne vivant seule et de 2 314 euros pour un couple avec deux enfants âgés de moins de 14 ans.

En 2020, selon des estimations provisoires, le taux de pauvreté serait stable.

L'intensité de la pauvreté, qui mesure l'écart relatif entre le niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté, est de 19,7 % en 2019.



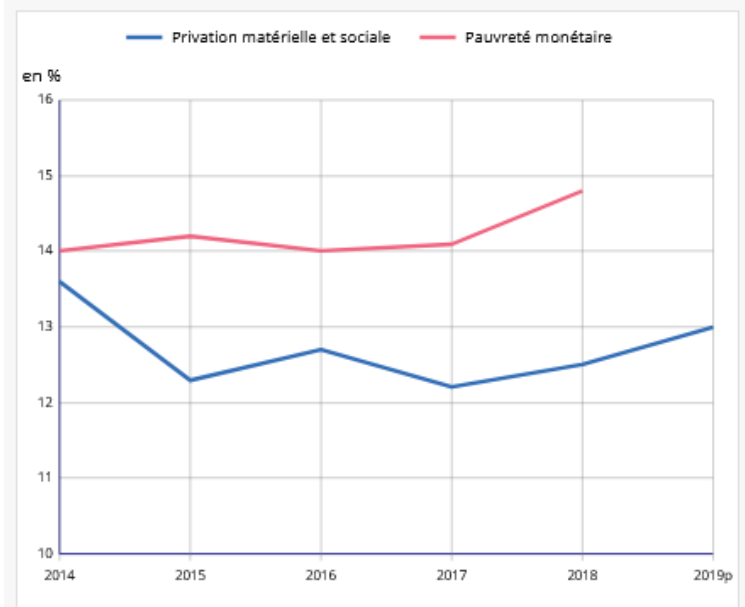
La privation matérielle et sociale mesure conventionnellement la proportion de personnes qui déclarent au moins 5 restrictions matérielles parmi une liste de 13. Cet indicateur correspond à une approche différente de celui de la pauvreté monétaire et la complète.

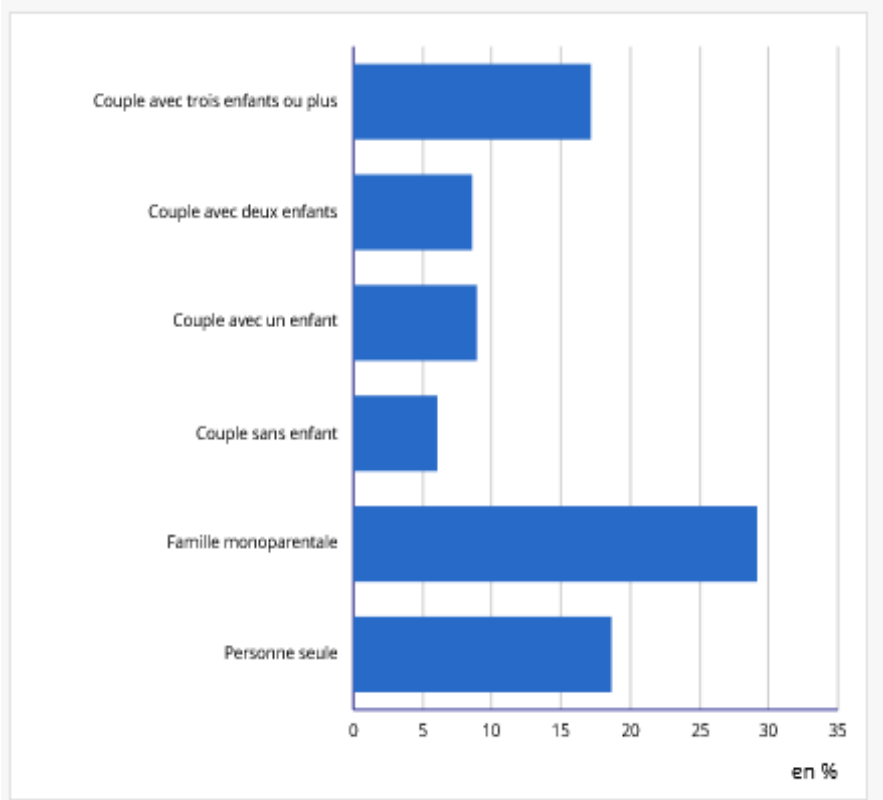
En 2019, 13,0 % de la population est en situation de privation matérielle et sociale en France métropolitaine. En 2014, première année disponible, cet indicateur était au plus haut (13,6 %). Après un point bas en 2017, il est reparti à la hausse ([figure 1](#)).

Les privations considérées sont les suivantes :

- Ne pas avoir de voiture personnelle pour des raisons financières ;
- Ne pas pouvoir maintenir son logement à bonne température pour des raisons financières ;
- Ne pas pouvoir remplacer des meubles hors d'usage pour des raisons financières ;
- Avoir des impayés de mensualités d'emprunts, de loyer ou de factures d'électricité, d'eau ou de gaz ;
- Ne pas pouvoir dépenser une petite somme d'argent pour soi sans avoir à consulter quiconque ;
- Ne pas pouvoir faire face à des dépenses inattendues ;
- Ne pas avoir accès à internet pour des raisons financières ;
- Ne pas pouvoir retrouver des amis ou de la famille au moins une fois par mois pour boire un verre ou pour un repas pour des raisons financières ;
- Ne pas avoir une activité de loisirs régulière pour des raisons financières ;
- Ne pas pouvoir s'offrir une semaine de vacances hors de son domicile pour des raisons financières ;
- Ne pas avoir deux paires de bonnes chaussures pour des raisons financières ;
- Ne pas pouvoir avoir un repas contenant des protéines au moins tous les deux jours pour des raisons financières ;
- Ne pas pouvoir acheter des vêtements neufs.

Figure 1 - Privation matérielle et sociale et pauvreté monétaire depuis 2014





INSEE L'essentiel sur la pauvreté.

**Tableau 1 : calcul du taux de pauvreté monétaire**

Taux de pauvreté	Proportion d'individus vivant dans un ménage dont le niveau de vie est en-dessous du seuil de 60% du niveau de vie médian
Niveau de vie	Revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation
Revenu disponible	Revenus d'activité nets des cotisations sociales, indemnités de chômage, retraites et pensions, revenus du patrimoine (fonciers et financiers) et autres prestations sociales perçues, nets des impôts directs
Unité de consommation	1 UC pour le premier adulte du ménage, 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus, 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.
Niveau de vie médian	Seuil de niveau de vie partageant la population entre deux groupes de taille égale, la moitié ayant un niveau de vie inférieur et l'autre un niveau de vie supérieur à ce seuil

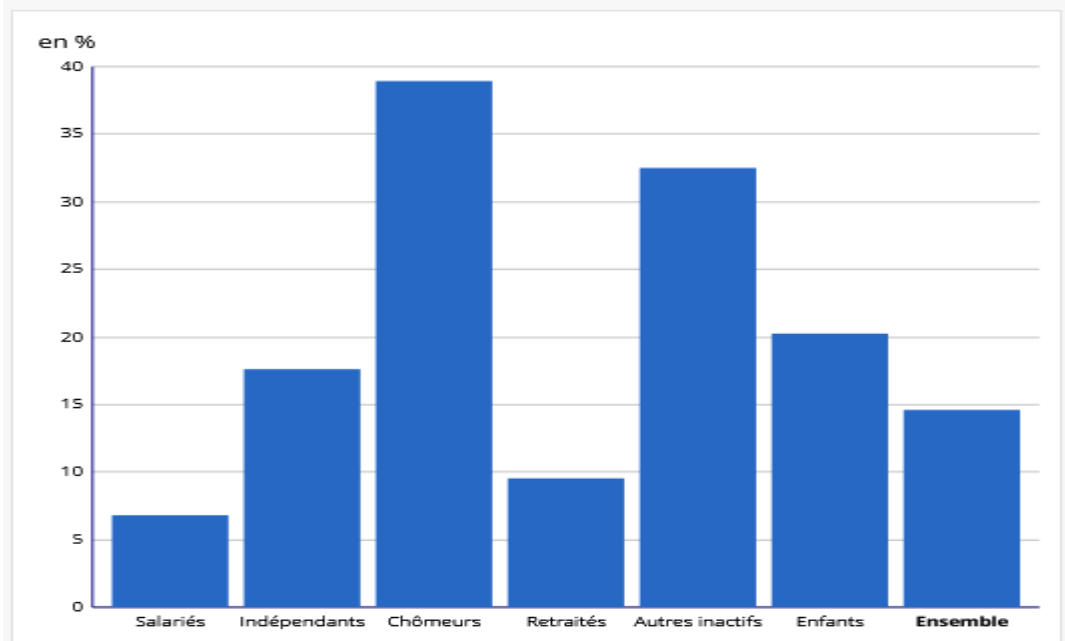
Source : Insee

## Qui est touché ?

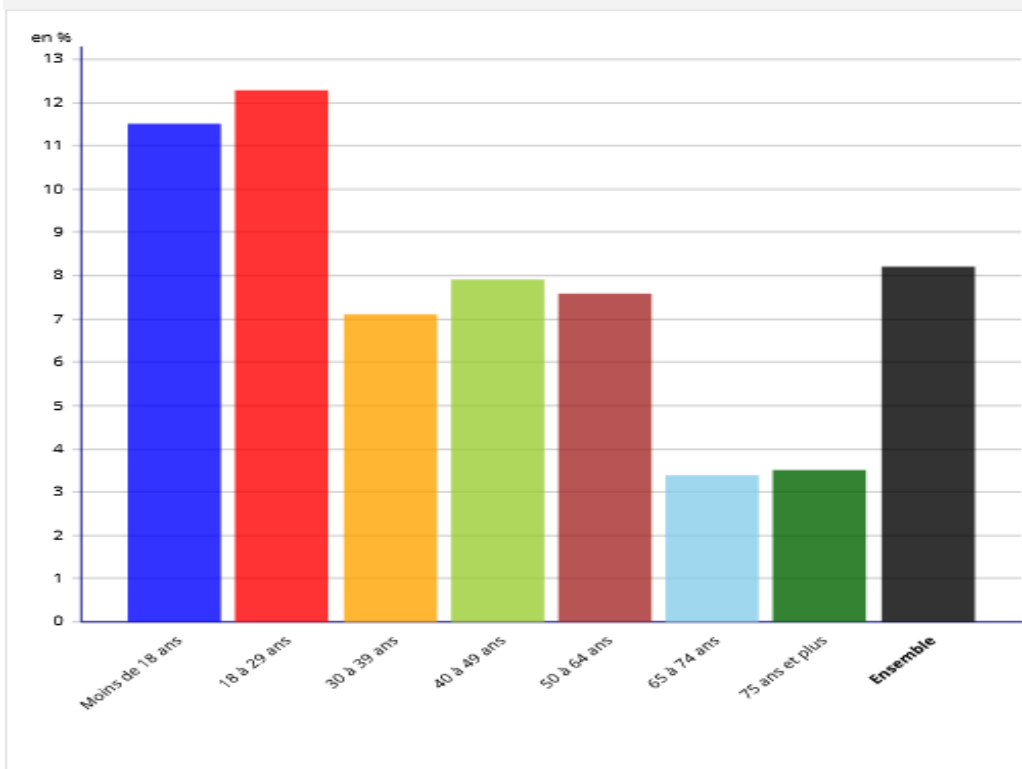
Les chômeurs et les familles monoparentales sont les plus touchés par la pauvreté monétaire.

La pauvreté monétaire touche en premier lieu les chômeurs (38,9 %). Parmi les personnes en emploi, les travailleurs indépendants sont plus vulnérables (17,6 %) que les salariés (6,8 %). Les retraités sont moins fréquemment en situation de pauvreté (9,5 %).

Figure 2a – Taux de pauvreté<sup>1</sup> par statut d'activité en 2019



Taux de pauvreté au seuil de 50 % selon l'âge en 2019

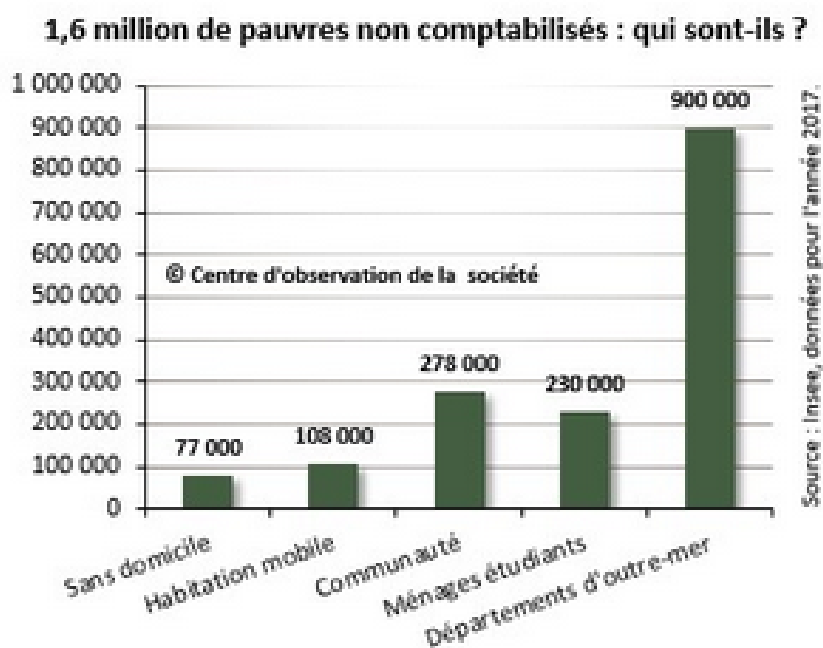


INSEE L'essentiel sur la pauvreté.



## DOCUMENT 3

### Ceux qui échappent aux statistiques



Après plusieurs années d'attente, l'Insee a enfin publié une estimation du nombre de personnes pauvres qui échappent à ses statistiques publiées chaque année. Officiellement, elles sont donc 1,6 million si on utilise le seuil situé à 60 % du niveau de vie médian<sup>1</sup>. En voici la composition détaillée :

#### **Personnes sans domicile ou en habitat mobile : 185 000**

Établies à partir des déclarations d'impôt, les données officielles ne comptabilisent pas les personnes qui vivent dans la plus grande misère, dans des bidonvilles ou dans la rue. La dernière enquête en date sur les sans domicile date de 2011.

#### **Ceux qui sont hébergés en collectivité : 278 000**

Les personnes qui vivent en collectivité ne sont pas comptabilisés par l'Insee pour établir ses données sur les revenus. En France, 1,34 million de personnes sont dans ce cas (données 2016). Parmi le million de personnes âgées habitant en maison de retraite, combien disposent de revenus supérieurs au seuil de pauvreté ? Il faut y ajouter, par exemple, les étudiants vivant en cité universitaire, les immigrés qui vivent dans des foyers de travailleurs, les détenus (70 000 personnes) ou les personnes lourdement handicapées vivant en établissements sanitaires de long séjour.

#### **Étudiants ne vivant plus chez leurs parents : 230 000**

#### **Habitants des départements d'outre-mer : 900 000**

L'essentiel des pauvres oubliés des statistiques vit dans les départements d'outre-mer. L'enquête de l'Insee ne porte en effet que sur la France métropolitaine. Les taux de pauvreté dans les départements d'outre-mer, et en particulier à Mayotte, sont considérables. On ne dispose que des données pour le seuil à 60 %, mais ces taux vont de 33 % en Martinique à 77 % à Mayotte. Selon nos estimations, cela représentait 950 000 personnes pauvres, l'Insee estime le chiffre de son côté à 900 000, ce qui est proche. Il faudrait y

ajouter la population de ces départements qui échappe à toute statistique. On sait qu'une part non négligeable des habitants de ces territoires vit dans des situations sociales très difficiles.

### **Des visages très différents**

Méfions-nous de tout simplisme. Par construction, la statistique appréhende mal les populations hors logements classiques. Il n'y a pas une pauvreté « cachée » par les services statistiques officiels. Ainsi, l'Insee a publié cette année des éléments sur la pauvreté dans les départements d'outre-mer, même s'il demeure incompréhensible que ces territoires ne soient pas intégrés dans les données nationales. Par ailleurs, l'Institut s'intéresse à une mesure de la grande pauvreté.

Des progrès sont faits. On peut malgré tout regretter qu'il ait fallu attendre cinq ans après la publication de nos premières estimations sur ce sujet pour que l'Insee publie de telles données. Par ailleurs, les études qui tentent de dénombrer les personnes en marge du système ne sont pas légion. Le dernier travail global de dénombrement des sans domicile date de plus de dix ans. Du coup, certaines villes ont lancé leurs propres estimations. Il faudrait aussi mieux évaluer par exemple la pauvreté dans les maisons de retraite ou la pauvreté en « dépendance » (pour ceux qui dépendent du revenu d'une tierce personne). De l'invisibilité statistique à l'invisibilité tout court, il n'y a souvent qu'un pas.

**Centre d'observation de la société (COMPASS)**

## DOCUMENT 4

### Les dépenses contraintes

#### Un ménage consacre 1055 € en moyenne par mois aux dépenses contraintes

Les ménages français dépensent en moyenne 1055 € par mois pour **régler leurs dépenses contraintes**, soit un montant stable par rapport à la précédente enquête de novembre 2020 (1061 €).

Les principaux postes de dépenses contraintes sont :

- **le logement** : environ 662 €, qui recouvre loyer, crédit, assurances liées au logement, électricité, chauffage... ;
- **le transport**, avec 218 € par mois, dont :
  - le remboursement du **crédit automobile**, avec 186 € en moyenne ;
  - le carburant (94 €)
  - l'assurance automobile (84 :€)
  - et éventuellement, le forfait de transport en commun (50 €).
- **la santé** : le budget des Français s'élève en moyenne à 99 € par mois, mais avec d'importantes disparités selon les âges : 47 € pour les 18-24 ans, et 134 € pour les plus de 65 ans ;
- **les frais de communication** (téléphonie, internet, abonnements numériques, ...) : 80 € en moyenne, poste par ailleurs stable quel que soit l'âge ;
- **enfin, les frais financiers**, dont le montant moyen par mois s'élève à 73 €. Cela comprend principalement les frais bancaires. L'étude note que 25 % des Français remboursent un crédit à la consommation de 153 € mensuel, en moyenne.

#### Dépenses contraintes : de fortes disparités selon les catégories de ménages

L'étude a retenu le profil du couple avec deux enfants. Elle constate d'importantes disparités au regard du poids budgétaire des dépenses contraintes.

#### POIDS BUDGÉTAIRE DES DÉPENSES CONTRAINTES



Source : [lafinancepourtous.com](http://lafinancepourtous.com) d'après Lesfurêts et CSA Research



## **DOCUMENT 5**

### **Conséquences de la pauvreté**

#### **INFLUENCE DU REVENU SUR LA CONSOMMATION DES FAMILLES MODESTES**

L'enquête Budget des familles 2006, réalisée par l'Insee, permet de connaître le poids des grands postes de consommation dans le budget des ménages, poids qui diffère suivant les caractéristiques du ménage, sa taille ainsi que son revenu. Cette enquête permet de comparer les niveaux de vie et les choix de consommation des diverses catégories de ménages.

#### **DES DÉPENSES DE LOGEMENT ET D'ALIMENTATION PEU COMPRESSIBLES**

Le logement est le poste qui différencie le plus nettement les ménages en fonction de leur revenu : en 2006, le poids du logement est deux fois plus élevé pour les ménages les plus modestes (25%) que pour les plus aisés (11%). L'écart provient en partie de ce que les plus modestes sont davantage locataires (48% contre 18% des plus riches) et en partie au caractère peu réductible des dépenses de logement : les ménages locataires les moins aisés ont un niveau de vie divisé par quatre comparé aux locataires les plus aisés mais doivent payer un loyer moyen divisé seulement par deux. En outre, les ménages les plus modestes habitent presque autant en maison individuelle où les frais de chauffage et d'éclairage sont en moyenne deux fois plus élevés qu'en appartement. Les coûts de logement grèvent plus le budget des familles monoparentales que celui des couples avec enfants en raison des économies d'échelle (21 % du budget contre 13% à niveau de consommation égal).

Si le poids de l'alimentation dans les budgets des différents groupes sociaux tend à s'uniformiser, ce poste occupe toujours près de 18% du budget des plus pauvres contre 13,5% pour les plus aisés. Ce sont les poissons et produits de la mer, les boissons alcoolisées, les fruits frais et transformés ainsi que les légumes qui sont sous-consommés par les ménages les plus modestes tandis que les produits céréaliers, corps gras et viandes (incluant charcuterie et plats préparés) sont surreprésentés. Cependant, le niveau de diplôme du parent influe plus sur la qualité nutritionnelle de l'alimentation que son revenu. Les conséquences des écarts qui demeurent ne sont pas neutres sur le plan nutritionnel et de nombreuses études mettent en évidence une prévalence de l'obésité et des complications afférentes telles que certaines maladies cardio-vasculaires, l'hyper-cholestérolémie, certains cancers, l'asthme, etc. chez les populations défavorisées.

#### **FAIBLES REVENUS DES MÉNAGES : UN IMPACT SUR LES DÉPENSES DE TRANSPORT**

Les ménages les plus modestes disposent moins souvent d'une voiture (-18 points par rapport au taux d'équipement de l'ensemble des ménages). Ne pas posséder de voiture est surtout lié à la composition du ménage : les familles monoparentales sont moins nombreuses à posséder au moins une voiture (70% contre 82% pour l'ensemble des ménages) alors que les couples avec enfants sont près de 93% à en posséder au moins une. Les conséquences peuvent être importantes sur le quotidien des enfants surtout s'ils sont éloignés de l'espace urbain et périurbain : en matière de santé, pour exemple, le recours à un chirurgien-dentiste, un opticien ou un orthophoniste peut exiger de parcourir plus de 20 km.

Concernant les modes de garde d'enfants d'âge préscolaire et les établissements scolaires, les trajets peuvent se révéler longs et peu commodes en l'absence d'un réseau de transports.

## **DÉPENSES DE LOISIRS ET CULTURE : MOINS D'ÉCART ENTRE MÉNAGES MODESTES ET AISÉS**

Elles reflètent certes les écarts de revenu mais surtout les différences de milieu social : à âge, revenu et niveau d'études comparables, leur poids est 2,5 fois plus élevé chez les cadres et professions libérales que chez les indépendants et ce poids est inférieur à la moyenne de 1,2 point dans les dépenses des ménages ouvriers.

## **UNE FRACTURE NUMÉRIQUE CHEZ LES PLUS MODESTES CONCERNANT LES ORDINATEURS ET L'ACCÈS INTERNET...**

L'achat de biens durables ne représente que 10% du total des dépenses des ménages mais ces biens occupent une place importante dans le quotidien et dans les représentations que se font les consommateurs de leur niveau de vie.

Les ménages modestes sont sous équipés en micro-ordinateur de bureau (28,5 points d'écart avec les plus aisés et 14,5 avec l'ensemble des ménages) et disposent moins d'un accès à Internet haut débit (respectivement 25 points et 12 points d'écart).

## **FRACTURE PLUS RÉDUITE CONCERNANT LES TÉLÉPHONES PORTABLES**

Pour les téléphones portables l'écart par rapport au taux d'équipement de l'ensemble des ménages est plus réduit : 9,4 points seulement pour les téléphones simples et un écart encore plus faible pour les téléphones portables multimédias (3,9 points). Mais si le téléphone peut être acquis à moindre coût couplé à l'achat d'un forfait chez un opérateur téléphonique, l'essentiel de la charge monétaire à supporter est celle du forfait mensuel, peu compressible et pesant 1,5 fois plus dans le budget des ménages les plus modestes que chez les ménages aux revenus les plus élevés.

## **DES PROBLÈMES DE SANTÉ LIÉS AUX CONDITIONS DE VIE**

Les inégalités sociales de santé s'enracinent à la fois dans les conditions de vie et dans l'accès et le recours aux soins : les populations précaires cumulent une exposition aux risques accrue et un accès difficile à l'information et aux soins.

## **DES PROBLÈMES DE SANTÉ LIÉS AUX CONDITIONS DE VIE PENDANT L'ENFANCE**

Les comportements à risque adoptés par les parents, le niveau d'éducation de la mère et les conditions matérielles de vie difficiles durant l'enfance influencent les modes de vie futurs (alimentation, conduite à risque, exposition objective aux maladies et accidents).

## **SURPOIDS, PROBLÈMES DE VISION ET DENTS CARIÉES NON SOIGNÉS**

En France, chez les enfants de ménages modestes les problèmes dentaires prévalent sur les autres maladies. Ils ont notamment plus de caries (+4%).

Parmi les élèves de CM2 avec au moins deux dents cariées non soignées, la proportion d'enfants scolarisés en Zone d'éducation prioritaire (ZEP) est deux fois plus élevée (15,5% contre 7,1%). Les disparités sont également importantes entre les enfants d'ouvriers et de cadres (11,6% contre 2,7%). Qu'il s'agisse d'obésité ou de surpoids, la proportion d'enfants touchés apparaît plus importante en ZEP. En classe de CM2, le surpoids touche 18,4% d'enfants d'ouvriers contre 6,8% des enfants de cadres. Les écarts sont encore plus marqués pour l'obésité qui atteint 6,1% d'enfants d'ouvriers contre 0,6% d'enfants de cadres.

La fréquence des troubles de la vision constatés est équivalente en et hors ZEP mais la part d'anomalies connues avant l'examen et la part des enfants portant des lunettes étaient inférieurs en ZEP. Les troubles et retards du langage sont également plus marqués en ZEP.

## **LE RECOURS AU SYSTÈME DE SOINS : ENTRE GÉNÉRALISTES, URGENCES ET RENONCEMENT**

Les enfants des ménages à bas revenus sont plus nombreux à ne pas avoir consulté de médecin généraliste au cours de l'année précédente (+4%). L'écart est encore plus marqué pour les médecins spécialistes auxquels 58% des enfants de ménages modestes n'ont pas eu recours. Le milieu social influence la nature des soins consommés : les ménages dont le référent est ouvrier privilégient les soins hospitaliers quand ceux dont le référent est cadre privilégient les soins en ambulatoire. Au sein des dépenses ambulatoires, l'écart le plus élevé entre cadres et ouvriers concerne le recours aux médecins spécialistes et les dépenses d'optiques. Si la CMU facilite financièrement l'accès aux soins, les personnes à faible revenu recourent cependant peu aux soins : 60% des avis et recommandations fournis lors des bilans de santé scolaires ne sont pas suivis d'effet, les soins préconisés ne rentrant pas dans les habitudes (recours au spécialiste notamment..) ou exigeant une démarche active des patients.

L'utilisation des services dépend de la prédisposition de l'individu à y recourir, de sa capacité à se les procurer et de la perception de son état de santé (perçu ou anticipé). Au-delà des facteurs économiques, les difficultés d'accès aux soins et à la prévention des personnes les plus en difficulté dépendent aussi de multiples facteurs psychologiques ou culturels (rapport à son propre corps et à sa santé, crainte d'un diagnostic alors qu'on supporte la charge d'une famille, méconnaissance des circuits de soins, etc.).

## **INÉGALITÉS SOCIALES ET RÉUSSITE SCOLAIRE : L'IMPORTANCE DE L'ASPIRATION SCOLAIRE DES PARENTS**

Si la baisse des redoublements a touché tous les milieux sociaux, les disparités sociales à l'école élémentaires restent marquées, s'agissant du retard scolaire comme de la réussite aux évaluations nationales.

### **DES DISPARITÉS SOCIALES DE RÉUSSITE SCOLAIRE PERSISTANTES**

Les élèves entrent en cours préparatoire avec des niveaux de compétences déjà différenciés socialement. Même à niveau initial similaire la progression à l'école primaire diffère selon le milieu d'origine de l'élève et les écarts se creusent ainsi durant la scolarité. Le redoublement des élèves ne semble pas être une solution à un redressement durable du niveau scolaire.

### **L'ASPIRATION SCOLAIRE DES PARENTS, UNE DIMENSION FONDAMENTALE**

L'origine sociale et le niveau d'études des parents influent sur la scolarité des enfants mais ce sont surtout les aspirations scolaires et professionnelles qu'ils nourrissent pour ces derniers qui influent sur leur réussite scolaire. L'institution scolaire attend une manifestation visible de cet investissement parental (participation aux activités de l'école, aux réunions collectives, aux rencontres parents/ professeur). Or, les parents d'élèves en ZEP s'aventurent peu dans les locaux scolaires.

Cette attitude de retrait est souvent le signe d'une relation mal vécue avec l'école : en raison du faible capital scolaire et linguistique de certains parents, la relation avec l'enseignant peut être vécue comme une relation de domination et l'école comme un lieu de stigmatisation. Il devient alors malaisé pour les parents de se vivre comme partenaires de l'école s'ils se sentent jugés comme les principaux responsables des difficultés scolaires de leurs enfants.

Sur cette absence pèse le « lourd soupçon » de la démission parentale alors que la présence des parents au sein de l'institution scolaire n'est pas gage de la réussite scolaire et que le retrait des parents de l'école ne traduit pas forcément un désintérêt pour la scolarité. Au contraire, en plus de suivre la scolarité de leurs enfants, nombre de parents attendent beaucoup de l'école, en termes d'acquisition de savoirs et, surtout de promotion sociale. C'est, notamment le cas dans les familles immigrées qui ont des aspirations scolaires plus hautes que les autres familles, en dépit d'une situation sociale et scolaire plus défavorisée.

**Comité régional de coordination et observation sociale et médico-sociale (Basse-Normandie)**

## DOCUMENT 6

**Le travail social confronté aux nouveaux visages de la pauvreté et de l'exclusion. Synthèse du rapport du groupe de travail du CSTS sur « Le travail social face à la grande pauvreté et à l'exclusion »**

### **I) Présentation**

« Le travail social confronté aux nouveaux visages de la pauvreté et de l'exclusion », tel est le titre de ce rapport du Conseil Supérieur du Travail Social fruit d'un travail de réflexion collective.

La commande ministérielle portait sur « le travail social face à la pauvreté et l'exclusion » et comportait deux entrées :

- mener une réflexion sur le positionnement et la représentation du travail social professionnel dans le cadre de la prévention et de la lutte contre la pauvreté,
- mettre en perspective les enjeux, les moyens et les méthodes.

### **II) La démarche du rapport**

Plus de 800.000 professionnels sont des « travailleurs sociaux ». Une grande partie de ces professionnels est mobilisée autour des questions de pauvreté et d'exclusion : dans les collectivités territoriales comme les conseils généraux, dans les associations qui participent à des missions de service public de lutte contre la pauvreté.

Les membres qui ont composé le groupe de travail pour ce rapport se sont appropriés une démarche dont le point de départ est ce constat : depuis l'apparition des « nouvelles pauvretés » au début des années 80, notre société a profondément changé. Ces changements ont révélé de nouveaux visages de la pauvreté et de l'exclusion. Les travailleurs sociaux sont aujourd'hui face à une pauvreté de masse dans laquelle se cumulent de nombreuses difficultés sociales (logement, santé, emploi, formation...).

Cette pauvreté a aussi de multiples visages qui vont du sans domicile fixe en situation de grande exclusion aux travailleurs pauvres pris dans la spirale du surendettement.

L'immigration est aussi un visage de cette pauvreté contemporaine.

### **III) Le monde a changé, inversons notre rapport à la pauvreté par un accompagnement social à refonder sur des pratiques d'alliance**

À partir de ce constat « le monde a changé... » qui compose la première partie de ce rapport, il a semblé important de réfléchir sur « comment inverser notre rapport à la pauvreté ». C'est l'objet de la deuxième partie qui part du **postulat que chez les personnes pauvres, il existe des potentialités et qu'une société a besoin de tous ses membres** et ne peut se satisfaire d'en exclure, un certain nombre. Le travail social doit pouvoir relever ce défi qui est d'inverser le rapport social existant avec les populations pauvres, c'est-à-dire prendre plus appui sur leurs richesses individuelles ou collectives

Il y a là des **voies possibles pour la recherche d'une nouvelle cohésion sociale** autre que celle qui consiste à ajuster timidement des politiques de lutte contre la pauvreté à un objectif minimaliste qui a tendance à installer certaines populations dans un statut permanent de pauvreté. **Le travail social est un levier qui doit faire la preuve que les populations démunies ne sont pas qu'une charge pour la société.**

Mais, pour « Inverser le rapport à la pauvreté », cela ne peut se faire qu'en repositionnant les pratiques professionnelles du travail social autour d'un accompagnement social qui lui-même doit être refondé à partir d'une démarche d'alliance avec les personnes pauvres.

Le choix d'utiliser le mot « alliance » souligne l'impératif qu'il y a pour le travail social de se doter de méthodes d'intervention qui soient orientées vers des logiques de promotion sociale individuelle et



collective. C'est volontairement que ces pratiques d'alliance doivent s'appuyer sur les richesses que représentent les plus pauvres.

Pour l'action sociale, il s'agit de voir comment sortir de pratiques professionnelles dominées par des logiques de distribution de prestations sociales pour aller s'engager vers des actions plus collectives qui favoriseront le développement social des personnes et des groupes en situation de pauvreté. Cette démarche doit prendre appui sur des « alliances sociales » passées entre les personnes en difficulté et les professionnels du travail social. S'allier, c'est mutualiser les richesses, c'est consolider les forces sociales nécessaires permettant le changement, c'est permettre le développement des dynamiques personnelles ou collectives nécessaires pour sortir des fragilités multiples qui sont le lot de la vie quotidienne des populations démunies. Dans l'alliance sociale, on est moins seul et on est plus armé pour faire face aux aléas de la vie.

Le travail social a une longue histoire avec les populations pauvres. Il doit pouvoir capitaliser les enseignements issus de cette histoire pour les mettre au service des personnes qui vivent aujourd'hui ces nouvelles réalités de la pauvreté et de l'exclusion.

Un constat : le monde a changé,

Un postulat : inversons notre rapport à la pauvreté,

Un moyen : par un accompagnement social à refonder sur des pratiques d'alliance.

Tel est le cœur du message de ce rapport sur travail social et pauvreté.

#### IV) Six préconisations

Pour inverser ce rapport à la pauvreté et pour développer des accompagnements sociaux fondés sur des pratiques d'alliance, le rapport émet six préconisations qui chacune est nécessaire pour éviter que la pauvreté ne devienne un état social durable duquel on ne sort pas.

1. Articuler et homogénéiser les dispositifs pour rendre efficaces les politiques sociales de lutte contre la pauvreté et l'exclusion. La segmentation sur un même territoire des dispositifs est source d'émiettement des actions sociales et produit des effets négatifs sur les personnes qui les fréquentent. Articuler les dispositifs, c'est affirmer la nécessaire cohérence que ces personnes ont le droit de trouver pour réussir leur promotion sociale seul moyen pour sortir de la précarité et de la pauvreté.

2. Réorganiser les services sociaux et repositionner les pratiques des acteurs du travail social pour les adapter aux besoins des publics en situation de pauvreté. Réorganiser les services pour permettre un meilleur repositionnement des pratiques professionnelles est aujourd'hui nécessaire pour les adapter aux besoins sociaux des publics en situation de pauvreté. L'organisation d'un service social ou d'une association influe de manière importante sur la nature même des pratiques professionnelles.

3. Faire appel aux intervenants sociaux, en utilisant leur expertise professionnelle, pour l'élaboration des politiques sociales. Les travailleurs sociaux ne sont pas uniquement des exécutants des politiques sociales de lutte contre la pauvreté. Avec les personnes exclues, ils en sont aussi les acteurs. Leurs pratiques professionnelles issues de cet accompagnement des personnes en difficulté sociale en font des « experts » en capacité de travailler avec les élus qui doivent trouver dans l'expérience du travail social des enseignements précieux pour élaborer et décider des différentes politiques sociales dont ils ont la charge.

4. Rendre accessible le droit à l'accompagnement social pour les personnes en situation de pauvreté dans une dynamique de participation en vue de leur promotion sociale. Son objectif est d'instaurer les dynamiques nécessaires favorisant la participation effective des personnes dans l'élaboration des actions

les concernant. Cet accompagnement social est nécessaire car il scelle la relation d'alliance qui rompt l'isolement et le sentiment d'inutilité qui en dépend.

5. Développer des actions d'évaluation du travail social dans la lutte contre la pauvreté pour un meilleur développement de la cohésion sociale dans les territoires. Le travail social est un élément fort de cohésion sociale car il fait lien entre les personnes pauvres d'un territoire et les autres couches de la population. De la qualité de la nature de ce lien dépendra la réussite des politiques sociales. C'est ce qui rend nécessaire l'évaluation des pratiques des travailleurs sociaux sur un territoire en même temps que l'évaluation des politiques publiques mises en place. Ces deux dimensions de l'évaluation sont étroitement liées l'une à l'autre et demandent à être prises en compte ensemble.

6. Faire évoluer les compétences et les qualifications par une formation professionnelle initiale et continue orientée sur le développement des apprentissages de co-production avec les personnes pauvres et exclues. Des actions de formation orientées vers l'acquisition des apprentissages autour d'actions sociales de co-production avec les personnes en situation de pauvreté. Il y a à travers cette approche une réorientation importante des formations pour permettre aux travailleurs sociaux d'acquérir les compétences professionnelles nécessaires pour mettre en place cette démarche de co-production.

V) L'action des travailleurs sociaux contre la pauvreté doit être appuyée par des mesures économiques et sociales.

Ce document qui traite du travail social confronté aux nouveaux visages de la pauvreté et de l'exclusion interroge également les liens que notre société entretient avec les personnes pauvres. C'est pourquoi, ce rapport n'a pas été rédigé avec l'intention de faire porter la lutte contre la pauvreté aux seuls professionnels du travail social et de l'action sociale. C'est aussi par l'association de leurs actions avec d'autres que pourront se réussir les sorties de pauvreté. Ce rapport rappelle également que l'éradication de la pauvreté doit également relever de mesures économiques et sociales dont celles concernant une nouvelle distribution des richesses produites et une lutte plus radicale contre les inégalités sociales.

## DOCUMENT 7

### Définir et mesurer les discriminations

Qu'est-ce qu'une discrimination ?

Comment peut-on mesurer le phénomène ?

Pour lutter contre des pratiques qui heurtent nos valeurs, le préalable est de bien comprendre de quoi on parle et d'utiliser les bons outils de mesure. Cette note présente les principales définitions et les instruments à disposition.

Qu'il s'agisse de la couleur de peau, du sexe, de l'orientation sexuelle ou du handicap par exemple, les discriminations minent le quotidien de ceux qui les subissent. La loi liste au -jourd'hui pas moins de 25 motifs illégaux d'écarts de traitement qui constituent des discriminations. La plus fréquente renvoie au racisme (un tiers des Français est d'origine étrangère). Elle se traduit par des discriminations à l'embauche, durant la carrière professionnelle ou encore dans l'accès au logement. Après avoir défini ce qu'est une discrimination, nous expliquons dans cette note les trois méthodes utilisées par les chercheurs pour les mesurer. Ces techniques sont indispensables à un état des lieux factuel, tel que nous le dressons sur notre site [discrimination.fr](http://discrimination.fr). Mesurer un phénomène illégal est toujours difficile. Chacune de ces méthodes a des limites, qu'il faut connaître pour bien comprendre les données disponibles. Il n'y a qu'en apportant des preuves chiffrées qu'il existe toujours des écarts de traitement injustifiés que l'on pourra endiguer les discriminations. Notre objectif est de faire en sorte que la société ouvre les yeux sur des pratiques qui heurtent les valeurs d'une grande majorité de la population. Sans exagération, et en soulignant aussi les améliorations. Sans non plus déplacer le terrain de l'information des inégalités sociales vers les seules discriminations. Ainsi une jeune femme noire ouvrière subit quatre formes de domination imbriquées. Les discriminations s'insèrent dans un ensemble plus vaste d'inégalités sociales. Mais en touchant l'identité même des personnes, elles en sont sans doute la face la plus violente pour les individus qui les subissent

### Qu'est-ce qu'une discrimination ?

Nombre d'entre nous utilisons « inégalités » et « discriminations » comme synonymes, alors que le mot « discrimination » a un sens juridique plus précis. On peut parler d'inégalité quand une personne ou un groupe détient des ressources, exerce des pratiques ou a accès à des biens et services socialement hiérarchisés. Par exemple, habiter dans un logement spacieux ou dans un logement trop exigü est une inégalité. Une discrimination est, quant à elle, une différence de traitement interdite par la loi selon un certain nombre de critères (par exemple, l'âge, le sexe, l'origine, l'état de santé, l'orientation sexuelle, les opinions politiques, etc.). Ces critères ont été précisés par la loi du 27 mai 2008. On n'en compte pas moins de 25 aujourd'hui. Certains peuvent se recouper, comme « l'appartenance à une prétendue race », « l'appartenance à une religion » ou « l'apparence physique ».

À ces discriminations « directes », on ajoute parfois la notion de « discriminations indirectes ». Ces dernières sont la conséquence de règles qui s'appliquent à tous de la même façon : elles ne sont donc pas illégales, mais elles discriminent dans la pratique. Par exemple, dans une entreprise qui fixe des horaires de réunion tardifs, les femmes, qui prennent plus souvent en charge les enfants, sont pénalisées. Toutes les inégalités ne sont pas des discriminations. En revanche, toute discrimination constitue une inégalité. Prenons un exemple : il est illégal de refuser de louer un appartement à une personne du fait de sa couleur de peau (une discrimination, condamnable par la justice), mais pas parce que ses revenus sont insuffisants (une inégalité de revenu qui est légale). Dans les faits, on rencontre bien plus d'inégalités que de discriminations. Mais les secondes sont inacceptables et font beaucoup plus mal. En pratique, il est parfois difficile de faire la part des choses entre les discriminations et les inégalités. On peut être écarté de l'emploi à la fois parce que l'on ne dispose pas de diplôme, mais aussi du fait de sa couleur de peau ou de son sexe. Si seul le premier critère est généralement avancé, les effets se cumulent. Toute la difficulté est de faire la part des choses, de lutter à la fois contre les inégalités sociales et contre les discriminations, en mesurant le poids des différents facteurs, sans se servir des unes pour masquer les autres

## Les critères de discrimination interdits par la loi du 27 mai 2008\*

- l'âge,
- le sexe, l'identité de genre,
- l'origine,
- la situation de famille,
- les mœurs,
- l'appartenance vraie ou supposée à une ethnie, une nation ou une prétendue race,
- l'état de grossesse,
- l'état de santé,
- le handicap, la perte d'autonomie,
- les caractéristiques génétiques,
- l'orientation sexuelle,
- le nom,
- les opinions politiques ou philosophiques,
- les activités syndicales,
- les convictions religieuses,
- le lieu de résidence, la domiciliation bancaire,
- la capacité à s'exprimer en français,
- la vulnérabilité économique.

\* Modifiée par la loi du 28 février 2017

## Trois méthodes pour mesurer les discriminations

Les discriminations, tout le monde en parle mais il est bien plus difficile de les mesurer. Faute de pouvoir évaluer exactement le phénomène, disposer d'arguments pour appuyer des politiques pour lutter contre elles est compliqué. Par exemple, on a beau savoir que le racisme existe chez certains employeurs, comment le combattre si on ne connaît pas l'ampleur du phénomène et comment il s'exerce réellement ? On ne pourra se battre qu'avec des mots, entre ceux qui pensent que « oui, les discriminations existent mais elles restent marginales » et ceux qui pensent que c'est un phénomène massif. Comment détecter un phénomène illégal, qui est donc caché par définition ? Par exemple, rémunérer moins une femme, parce que c'est une femme, est une discrimination. La difficulté pour mesurer le phénomène réside dans le fait qu'il faut s'assurer que les critères retenus pour comparer deux situations (le salaire d'un homme et celui d'une femme dans ce cas) sont bien les mêmes. Difficile, mais pas impossible. Et pour cela les statisticiens disposent de trois outils principaux.

### Première méthode : mesurer des écarts « toutes choses égales par ailleurs »

La première approche consiste, avec des méthodes statistiques, à isoler un critère unique, par exemple le sexe et voir si des écarts persistent selon ce critère, une fois qu'on a éliminé tous les autres facteurs d'explication. On dit que l'on raisonne « toutes choses égales par ailleurs ».

L'analyse de l'écart de salaire entre les femmes et les hommes est un domaine où cette méthode est appliquée. Cet écart peut s'expliquer par le fait que les femmes ne disposent pas des mêmes diplômes que les hommes, qu'elles ne travaillent pas dans les mêmes secteurs d'activité, qu'elles sont plus souvent à temps partiel, etc. Mais aussi par des discriminations pures et simples de la part des employeurs. Pour les dévoiler, le statisticien mesure l'effet de tous les

facteurs légitimes, c'est-à-dire qu'il compare femmes et hommes à métier, niveau de diplôme, temps de travail, expériences comparables, etc.

S'il persiste un écart entre les sexes en l'absence de toute autre explication, c'est très probablement la preuve d'une discrimination. Cette méthode porte sur des échantillons de population considérables et sur des données factuelles incontestables (dans notre exemple, les bulletins de salaire). Elle aboutit à des conclusions solides à l'échelle de toute la population qui permettent théoriquement de mesurer l'évolution des discriminations dans le temps. Mais cette méthode est dépendante des critères disponibles : ainsi, en France, comme on ne pose pas la question de la couleur de la peau dans les enquêtes, on ne peut pas utiliser ce critère. En outre, il est toujours très difficile de mesurer l'ensemble des facteurs qui jouent pour raisonner « toutes choses égales par ailleurs ». Cette méthode mesure donc l'écart qui subsiste une fois qu'on a mesuré tous les critères envisagés, une sorte de « présomption de discrimination ». Attention, cette méthode ne sert pas uniquement à mesurer des discriminations, mais à déterminer l'impact d'un critère sur un comportement. Par exemple, dans quelle mesure le diplôme a un impact sur le taux de chômage (ce qui n'est pas une discrimination) à âge, sexe, lieu de vie, expérience, équivalents.

## Deuxième méthode : le test de situation ou « testing »

Le test de situation, aussi appelé testing, est une méthode de détection des discriminations par l'expérimentation pratique. Il est mené dans des processus de sélection réels, comme une embauche, l'entrée en boîte de nuit, la recherche de logement, etc. Il consiste à comparer les résultats de deux types de « candidats », en tous points identiques, à une exception près, la caractéristique testée (par exemple l'origine migratoire, le lieu d'habitation, le sexe, etc.). Concrètement, le testing consiste à fabriquer de faux candidats, tous semblables sauf par le critère que l'on veut tester. Par exemple, on envoie des dossiers de candidature identiques pour un logement en changeant uniquement le prénom et le nom. Leurs consonances différentes laissent supposer une origine géographique ou culturelle différente. Dès lors qu'il y a des résultats plus favorables – ou défavorables – pour un type de candidats que pour d'autres, alors on peut conclure qu'il y a discrimination. L'avantage du testing, c'est qu'il permet d'isoler précisément un critère de discrimination, le seul qui diffère selon les candidats. C'est aussi qu'il fait apparaître la discrimination en situation réelle, par l'expérience, alors que la mesure « toutes choses égales par ailleurs » reste théorique. Ce qui fait l'avantage du testing en fait aussi la limite : il n'est valable que pour l'opération qui a été menée, à un moment précis et pour un lieu donné. Lourd et coûteux à organiser, il est très complexe de reproduire les tests à l'identique dans le temps et d'observer les évolutions. Un exemple de données établies selon cette méthode : « Les personnes d'origine maghrébine nettement discriminées à l'embauche »,

## Troisième méthode : les enquêtes auprès de la population

Il existe enfin une dernière possibilité de mesurer les discriminations, qui consiste à poser la question de l'expérience de discrimination à un échantillon de la population. Par exemple, chaque année, le Défenseur des droits mène avec le Bureau international du travail une enquête sur l'expérience de la discrimination au travail. L'avantage de ces enquêtes est qu'elles sont relativement simples à mener. Il s'agit de sondages qui portent sur des échantillons plus ou moins grands en fonction de la précision que l'on cherche à obtenir. Elles traduisent le vécu des personnes. Leur inconvénient est qu'on ne mesure pas les faits, mais leur ressenti. Ce sentiment dépend de nombreux facteurs, notamment de la médiatisation de telle ou telle pratique discriminatoire. Si la sensibilité à telle ou telle forme de discrimination augmente, alors cette mesure de la perception va surtout refléter l'évolution de cette sensibilité. Un exemple de données établies selon cette méthode : « La moitié des Français estiment que les discriminations selon la couleur de peau sont fréquentes », [discrimination.fr](http://discrimination.fr), 20 janvier 2022. Les outils de mesure des discriminations ne sont pas parfaits. Le raisonnement « toutes choses égales par ailleurs », le testing ou les enquêtes auprès de la population ont chacun des avantages et des limites. Ils sont complémentaires. Toute leur complexité vient du fait qu'ils tentent de révéler une pratique illégale, qui est donc le plus souvent masquée ou déguisée. On peut simplement noter que ces outils sont encore relativement peu utilisés par les chercheurs et les institutions publiques

## Faut-il des statistiques « ethniques » ?

Avant de se demander si on a besoin de statistiques ethniques, il faut bien comprendre de quoi on parle. Ces statistiques n'ont rien de réellement « ethniques ». Il ne s'agit pas de mesurer les populations selon leur « ethnie » d'appartenance, un concept qui renvoie à des groupes de populations partageant une culture commune (notamment une même langue). Ces statistiques cherchent en fait à mesurer les populations en fonction de facteurs de discrimination, notamment la couleur de la peau. Les partisans de ce type de données soulignent que mesurer un phénomène permet d'avoir un débat informé, de le rendre concret pour attirer l'attention de l'opinion publique. Grâce à ces statistiques, on pourrait par exemple connaître le taux de chômage des Noirs par rapport aux Blancs, indépendamment de leur nationalité, de leur niveau de diplôme ou de leur expérience. Cela permettrait de montrer s'il existe ou non des discriminations motivées par leur couleur de peau.

Ces statistiques pourraient contribuer à faire la part des choses, à remettre à sa juste place la question de la discrimination par rapport à d'autres formes d'inégalités dont sont victimes les étrangers ou les immigrés (précarité, moindre qualification, etc.).

Disposer de statistiques ethniques ne se limite pas à un besoin de connaissance. Elles ont pour objectif de renforcer l'efficacité des politiques de lutte contre les discriminations en pointant les points les plus problématiques. Elles peuvent par exemple servir de base à la mise en place de politiques de « discrimination positive ». Les opposants aux statistiques ethniques soulignent de leur côté que la couleur de la peau n'est pas une information objective comme l'âge ou le genre, car il s'agit d'un facteur particulièrement difficile à apprécier. À partir de quel degré une peau est-elle « blanche » ou « noire » ? Suffit-il de se sentir soi-même « noir » ou « blanc », ou bien doit-on utiliser un critère objectif ? Comment traite-t-on des populations métisses ? On comprend que l'opération est difficile : on risque vite de multiplier les catégories. Les statistiques ethniques conduiraient en outre à penser la société à travers des communautés « culturelles » ou religieuses. Elles pourraient ainsi avoir un effet « auto-réalisateur », c'est-à-dire contribuer à faire émerger des groupes qui n'existent pas en tant que tels. Les opposants à ce type de statistiques soulignent également que, dans les pays où elles sont utilisées, la condition des personnes discriminées n'est pas meilleure. Elles ne semblent donc guère utiles concrètement. Selon eux, pouvoir mesurer n'est pas l'essentiel : il faut surtout agir concrètement pour faire respecter l'égalité des droits. Enfin, le principal argument s'opposant aux statistiques dites « ethniques » est qu'il existe un risque de dérapage dans la création et le traitement des fichiers. En cas de généralisation, il y aurait de grands risques qu'ils soient utilisés à des fins préjudiciables pour les populations déjà victimes de discrimination. Le sort des populations juives en particulier, lors de la Seconde Guerre mondiale, reste présent dans les mémoires.

### Comment trancher ?

En pratique, les statistiques ethniques restent interdites, toute donnée n'étant pas bonne en soi. Il faut effectivement mesurer les risques de chaque opération statistique. Les partisans des statistiques ethniques ne revendiquent d'ailleurs pas la constitution de fichiers administratifs ou d'entreprise, conscients des risques que cela pourrait avoir. En revanche, la Commission nationale informatique et libertés (Cnil) peut autoriser l'utilisation de données de ce type dans le cadre de travaux de recherche. Si les statistiques ethniques n'existent pas, c'est aussi que les données sont compliquées à obtenir et qu'il n'existe pas au fond une grande mobilisation sur ce sujet. Une grande enquête menée sur les trajectoires et origines des personnes issues de l'immigration a été autorisée en 2007, mais la question qui était prévue sur la couleur de la peau a dû être retirée après une vive polémique. La suivante est en cours. Il y a certainement besoin d'en accélérer le rythme et de mettre davantage l'accent sur la mesure des discriminations. La société française demeure très frileuse dans ce domaine : les opposants aux statistiques ethniques ont, pour l'instant, remporté la partie.

Notes de l'Observatoire des inégalités – ISSN 2272-0683

Directeur de la publication : Noam Leandri

Coordination : Anne Brunner

ont participé à ce numéro : Louis Maurin, Marie-Paule Mémy

Note de l'Observatoire n° 7, mai 2022 -

## **DOCUMENT 8**

### **ISIC**

Définition de l'ISIC : Terme spécifique à la France, apparu en (rapport du CSTS) pour permettre de rassembler et d'unifier les terminologies des pratiques collectives en travail social. « L'ISIC prend en compte la finalité de l'action, la promotion, le renforcement ou la restauration d'objectifs d'intérêt général et de bénéfices collectifs d'une population donnée sur un territoire où s'exercent les activités de cette population. Le bénéfice recherché est d'ordre collectif même si l'intérêt individuel n'est pas exclu ». (CSTS, 2010) « action dont l'initiative est prise, à partir d'une analyse de besoins par des professionnels du social qui manifestent une volonté de faire participer une population à ce qui la concerne directement. Cette action intègre au fur et à mesure des partenaires institutionnels, professionnels, politiques et associatifs. Elle implique la mise en mouvement des moyens humains, matériel et techniques internes et (ou) externes pour aboutir à une meilleure organisation de la population concernée. L'objectif est de permettre à cette population d'agir en s'engageant en commun sur une problématique qu'elle identifie comme la sienne, pour permettre à chacun, en participant à l'amélioration de son cadre de vie, d'être acteur dans la cité. » (Le sociographe 2000).

#### **Le travail social avec les groupes**

Méthodologie d'intervention qui a pour but d'aider chaque membre à développer un système d'aide mutuelle pour faire face à ses propres besoins et à ses problèmes, à concrétiser ses possibilités par l'exercice de différents rôles utiles visant la transformation simultanée de la personne et de son environnement social se fondant sur la participation et les échanges pour enrichir la vie personnelle et sociale de la personne. Ces différents objectifs sont poursuivis à travers les activités et l'ensemble des interactions et interrelations au sein du groupe.

#### **Le développement social local**

Approche qui tend à supplanter le TS communautaire car il rend mieux compte des enjeux pour la population et car il s'appuie sur un nécessaire partenariat institutionnel et politique. Le DSL est un processus collectif qui permet d'inventer/trouver certaines solutions aux problèmes économiques et sociaux et qui permet leur mise en œuvre avec ceux qui en sont les acteurs et les bénéficiaires sur un territoire. Il peut s'organiser à partir de la volonté du TS, des habitants, des institutions ou des élus.

#### **Ce qui ne relève pas de l'ISIC.**

Une action collective imposée. Une réunion d'information collective (mais cela peut-être le point de départ d'une ISIC). Un programme occupationnel. Une réunion d'équipe ou de partenaires. Une participation « alibi » (usagers assistent en tant que « consommateurs »).

#### **Repérage d'une problématique commune à plusieurs usagers.**

La méthodologie "Le point de départ" : - Repérage d'une problématique commune à plusieurs usagers. Demande formulée par les usagers/habitants. Demande formulée par l'institution/service social. Diagnostic Social partagé en vue de préciser, de vérifier, de confronter votre constat de départ/la demande à la réalité sociale et institutionnelle. Partage = avec les publics, l'équipe et les partenaires.